

CONCLUSION

Le Schéma Départemental des Carrières est un document de planification qui s'impose pour toutes les décisions concernant les autorisations d'exploitation de carrières.

En Deux-Sèvres, il est extrait environ 12 millions de tonnes de matériaux annuellement pour une quarantaine de carrières autorisées.

Le marché des granulats est principalement un marché de proximité, ces matériaux pondéreux ont une faible valeur ajoutée et le coût du transport a un impact significatif sur le prix des matériaux livrés sur chantiers. Ce marché est entièrement lié à l'activité du bâtiment et des travaux publics. Les besoins du département s'élèvent à environ 5 millions de tonnes par an.

Afin de satisfaire ces besoins, tout en protégeant l'environnement, il est nécessaire de préserver les gisements exploitables, de promouvoir une utilisation rationnelle des matériaux et d'atténuer l'impact des carrières sur le milieu environnant.

Le schéma des carrières des Deux-Sèvres constitue ainsi la base d'une politique locale définie en fonction des spécificités du département et apporte un outil d'aide à la décision en matière d'ouverture de carrières. En effet, les autorisations délivrées devront être compatibles avec les orientations et objectifs définis par le schéma.

Il constitue une réflexion approfondie et prospective à la fois sur les améliorations à privilégier en terme de protection du milieu environnemental (définition de zones de forte protections, de zones sensibles...) pour une utilisation rationnelle et optimale des gisements, ainsi que pour la remise en état des sites après exploitation.

Une bonne gestion des matériaux tant au niveau de la production que de la consommation est le gage d'un développement économique local durable, respectueux de l'environnement, en cohérence avec les autres instruments de planification élaborés par les pouvoirs publics (SDAGE, SAGE...).

Le Schéma des Carrières constitue donc un outil important dans la défense des enjeux et des équilibres socio-économiques et environnementaux des Deux-Sèvres.